



Mon pere est décédé et on ne m'a pas prevenu

Par **sbailly**, le **30/04/2009** à **19:59**

bonjour,

j'ai appris le décès de mon père il y a à peu pres 3 semaines, il est décédé il y a presque 4 ans. Nous n'avions plus communiqué depuis quelques années, je savais juste où il habitait approximativement et le prénom de sa concubine.

Suite à la réception de l'acte de décès j'ai su où il habitait ces dernières années, j'ai donc appelé la mairie pour avoir des renseignements, et je tombe sur cette dame "M" qui travaille à l'office du tourisme et qui pour une fois dépanne à la mairie!

Bref, celle ci me dit qu'elle a prevenu ma marraine 15j apres l'incineration et me dit qu'en gros c'est maintenant que je réagis, tout en m'ayant dis qu'elle même et mon père savaient que j'habitais dans l'oise.

Je lui demande s'il y a des choses à regler, elle me dis que non, que c'est pour cela qu'elle a fait incinerer mon pere car c'était moins cher, mais qu'elle prend tt en charge. Je lui rappelle juste qu'il y avait caveaux differents où il aurait pu etre enterré mais en vain... et c'est trop tard 4 ans apres!

Je lui demande si un notaire à s'est chargé de quequ'acte qu'il soit et elle me dit que non et me dit qu'il y a l'équivalent d'un salaire et que si j'en suis reduite à cela c'est bien dommage! tout ca pour dire que oui j'en suis reduite a cela car c'est un du pour tout ce qu'il n'a pa fait pour moi et pourquoi personne ne m'a appelé au deces de mon pere que je puisse participer aux funerailles et pourquoi personne ne veut effectuer cette succession qui m'est du même si c'est peut de choses... pouvez vous m'expliquer les demarches a effectuer en sachant que la discussion est impossible avec "M"

Cordialement

SBailly